



## **COMITE DE SUIVI** **PLAN PREFECTURE NOUVELLE GENERATION**

### **Réunion du 19 décembre 2017**

Monsieur Denis ROBIN, Secrétaire Général du ministère, a présidé ce comité de suivi qui avait pour objectif de faire un point d'étape sur le déploiement final des CERT « CIV » et « permis de conduire ».

L'ensemble des organisations syndicales représentatives étaient présentes.

Le SAPACMI était représenté par M. Farid BAHO.

**Cinq points ont été abordés :**

- 1- Bilan du déploiement généralisé des CERT « PC » et « CIV »,**
- 2- Généralisation de la modernisation du secrétariat des commissions médicales,**
- 3- Installation des deux derniers Pôle d'Appui Juridique (PAJ),**
- 4- Bilan du PPNG au regard des orientations arrêtées par le ministre, le 14 décembre 2015,**
- 5- Ressources humaines : état d'avancement du repyramidage des effectifs, du renfort des missions prioritaires et de la formation des agents.**

---

#### **1- Bilan du déploiement généralisé des CERT « CIV » et « PC »**

*Les CERT « CIV » :*

L'administration indique que le déploiement des derniers CERT s'est globalement bien effectué, à l'exception des CERT « CIV » qui ont connu des difficultés notamment pour les téléprocédures. En effet, celles-ci ont subi des « bugs » informatiques. M. Denis ROBIN indique que tout système informatique nouveau de grande ampleur peut connaître des anomalies dans ses applications dès son démarrage. Néanmoins, des anomalies ont été traitées dès leur apparition et font l'objet de correctifs actuellement.

La principale problématique sur les certificats d'immatriculation des véhicules (CIV) a été l'immatriculation des véhicules importés (impossibilité de procéder à l'immatriculation provisoire en WW), mais, selon M. ROBIN, ce bug est réparé et le stock de dossiers sera résorbé d'ici la fin de l'année grâce notamment à la spécialisation du CERT d'Amiens et au renfort de contractuels.

Par ailleurs, l'administration reconnaît également que cela a entraîné de forts mécontentements de la part des usagers ; ceux-ci se sont rendus en préfecture et il a fallu gérer les urgences. A ce titre, M. ROBIN a indiqué que les points numériques ont été sous-dimensionnés et qu'il allait les renforcer très prochainement.

Le SAPACMI interpelle l'administration en indiquant que ces points numériques sont très sollicités par les usagers et les services civiques n'ont pas la connaissance nécessaire en matière réglementaire, ce qui nécessite souvent l'appel à des titulaires pour débloquer certaines situations. Il fait également remarquer que dans certaines préfectures les guichets délivrent encore des cartes grises et que cela pourrait durer jusqu'en janvier.

M. ROBIN précise que ces points numériques seront renforcés par des services civiques et qu'ils seront pérennisés avec la volonté d'en installer d'autres comme dans les maisons de services publics ou maisons de l'Etat ; il ne s'agira pas de les substituer aux guichets mais d'aider les usagers qui auront des difficultés à effectuer leurs démarches administratives.

S'agissant du traitement de certains dossiers encore en préfecture, M. ROBIN affirme que c'est à son initiative afin d'aider les usagers qui ont des dossiers complexes suite aux « bugs » informatiques de certaines téléprocédures. Il s'agit d'une prolongation temporaire accordé aux préfets s'ils la jugent nécessaire localement.

L'administration indique que 800 000 certificats d'immatriculation ont été édités depuis le mois de novembre suite aux demandes en ligne. En revanche, les flux sortants sont inférieurs aux flux entrants, ce qui génère des stocks importants.

Des renforts en moyens et en effectifs seront déployés sur ces CERT rapidement.

#### ***Les CERT « Permis de conduire » :***

Contrairement aux CERT « CIV », les CERT « permis de conduire » n'ont subi aucun « bug » important et ils fonctionnent plutôt bien. Depuis le mois de novembre, 700 000 permis ont été délivrés via les téléprocédures.

Les deux dysfonctionnements qui ont été constatés sont :

- la difficulté d'imprimer le certificat d'inscription au permis une fois que la demande a été validée,
- le suivi du dossier une fois la demande effectuée sur INTERNET.

Ces difficultés ont rapidement été réglées.

Tout au long de l'année 2018, les CERT seront visités pour partager les bonnes pratiques et étudier les mesures de simplification.

**Le SAPACMI indique que PPNG a été une réforme de grande ampleur avec des personnels de préfectures très méritants qui se sont investis et s'investissent encore pour la réussite de cette réforme. Néanmoins, le SAPACMI interpelle l'administration sur l'absolue nécessité de faire une pause dans les réformes pour permettre aux personnels de se stabiliser et surtout de monter en puissance PPNG.**

M. Denis ROBIN salue effectivement le travail et la contribution des personnels, mais il indique qu'il n'est pas responsable des volontés politiques.

---

## **2- Généralisation de la modernisation du secrétariat des commissions médicales :**

Une expérimentation a été conduite pendant 6 semaines (du 1<sup>er</sup> septembre au 13 octobre 2017) par trois sites préfigurateurs : les préfetures de Lot-et-Garonne, de la Meurthe-et-Moselle et de la Seine-Maritime.

Il s'agit d'alléger les tâches de secrétariat de ces commissions médicales.

Pour mettre en place ce dispositif, les sites pilotes précités ont mis en place des réunions d'information pour accompagner les médecins et la mise en place de prise de rendez-vous en ligne pour les usagers contrevenants. Cela permet à ces derniers de s'inscrire à une séance de la commission médicale avant l'expiration de la suspension de leur permis car les droits à conduire ne sont pas renouvelés automatiquement. Néanmoins, il est important de veiller à la bonne transmission de l'information entre les commissions médicales et les services préfectoraux pour assurer un traitement sous 24h des avis des médecins.

*Dorénavant, ce qui relèvera des agents de préfetures :*

- la prise de l'arrêté de suspension et sa notification à l'usager,
- la programmation des commissions (calibrage des commissions, gestion de l'agenda des médecins et mise en ligne des plannings des rendez-vous),
- le recueil et l'enregistrement des avis médicaux dans le SNPC dans les 24h suivant la commission,
- l'information de l'usager sur la décision préfectorale consécutive à l'avis rendu par les médecins : la procédure contradictoire et la prolongation de l'arrêté de suspension en cas d'avis défavorable.

Ce dispositif vise à responsabiliser l'usager contrevenant en disposant de son dossier médical qu'il doit présenter aux médecins. Ainsi, cela met fin à l'accès des agents de préfecture au dossier médical des usagers, car le procédé qui était appliqué n'était pas juridiquement légal.

---

## **3- Installation des deux derniers Pôle d'Appui Juridique (PAJ) :**

L'administration indique que ces PAJ sont très appréciés : environ 1 000 saisines ont été recensées à ce jour en conseil juridique et en contentieux.

A ce jour, 6 PAJ ont été mis en place :

- les PAJ d'Orléans, de Dijon et de Lille sont spécialisés en matière de police administrative,
- les PAJ de Marseille et de Strasbourg sont en charge du concours de la force publique et de la responsabilité de l'Etat,
- le PAJ de Limoges s'occupe du conseil et du contentieux statutaire.

Les deux derniers pôles qui seront mis en place en février 2018 sont Nantes pour le conseil et le contentieux statutaire et Toulouse pour les contrats et les marchés.

---

#### **4- Bilan du PPNG au regard des orientations arrêtées par le ministre, le 14 décembre 2015 :**

L'administration indique que la plupart des objectifs fixés ont été réalisés ; néanmoins, certains points restent à développer :

##### ***Pour les CNI/PASSEPORTS /***

- la mise en place des 250 demandes de recueil (DR) supplémentaires sont à installer d'ici mars 2018,
- les travaux de fermeture de l'application FNG (pour les CNI/PASSEPORTS) en 2018.

##### ***Pour les permis de conduire :***

- amélioration des applicatifs des téléprocédures « attestation de stage » et « signalement de l'usager »,
- renforcement du « centre contact citoyens » (CCC) de l'ANTS avec 175 téléconseillers à la mi-janvier 2018,
- développer la téléprocédure pour les échanges des permis internationaux (début 2018 tests portail Nantes et mi 2018 tests en Seine Saint Denis pour la pré-demande en ligne).

##### ***Pour les certificats d'immatriculation :***

- continuer l'amélioration et la correction des applicatifs : paiement sécurisé par carte bancaire, transfert aux professionnels d'autres opérations,
- renforcement du « centre contact citoyens » (CCC) de l'ANTS avec 175 téléconseillers à la mi-janvier 2018,
- évolution de SELFIM (application relative au traitement automatisé de lutte contre la fraude anciennement appelé SIGMA) d'ici fin décembre 2017 et mise en œuvre du caractère bloquant en début d'année 2018.

##### ***Pour la lutte contre la fraude :***

- ouverture d'un cycle de formation continue spécialisée,
- audit des méthodes de lutte contre la fraude pour la fiabilisation du dispositif,
- accompagnement accru sur la méthode de traitement des cas de fraudes rencontrées pour les CERT permis de conduire.

##### ***Pour les missions prioritaires :***

##### **En matière d'expertise et de contrôle de légalité :**

- formation des personnels et ouverture des PAJ de Nantes (conseil juridique et contentieux) et Toulouse (contrats et marchés),
- renforcement des ETPT au cours des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 sous contrôle de la DMAT,
- la mesure relative à la réduction des actes transmissibles a été retirée suite à l'avis défavorable à deux reprises par le Conseil National d'Evaluation des Normes.

En matière de coordination territoriale des politiques publiques :

- vérification des effectifs redéployés sur ces missions,
- poursuite des formations en 2018-2019.

En matière des ressources humaines :

- poursuite du repyramidage jusqu'en 2020,
- poursuite du perfectionnement des agents affectés en CERT et renforcement des missions prioritaires.

---

**5- Ressources humaines : état d'avancement du repyramidage des effectifs, du renfort des missions prioritaires et de la formation des agents :**

Ce bilan fait apparaître une réalisation supérieure aux prévisions.

***Pour les catégories A :***

L'administration indique que la progression moyenne pour les catégories A est de 2,11% soit + 474 agents. L'objectif cible a été fixé à 23% de personnels de catégorie A d'ici 2020, celui-ci est déjà réalisé à hauteur de 48%.

***Pour les catégories B :***

Pour ce corps la progression moyenne est de 3,55% soit + 734 agents. Ce chiffre indique qu'un taux de 80% de l'objectif a été réalisé sur 2 ans.

***Pour les catégories C :***

L'administration indique qu'une progression négative est constatée comme prévu : elle est de - 5,66% soit -1 109 agents. L'objectif final est fixé à 42%.

Le SAPACMI indique que dans certaines préfectures l'objectif national ne sera jamais atteint, notamment là où les CERT et les services étrangers sont implantés. D'ailleurs, des recrutements de personnels de catégorie C vont reprendre (concours externe).

L'administration rappelle que ces recrutements sont nécessaires pour pallier au manque d'effectifs dans certains CERT et surtout dans les services des étrangers.

D'après l'administration, ce bilan actuel contribue au renforcement des missions prioritaires, ainsi qu'il suit, grâce à la fermeture des guichets titres :

- +197 agents pour les affaires juridiques,
- +196 agents pour le pilotage des politiques publiques,
- +92 agents pour la sécurité et la défense civile,
- -922 agents pour l'accueil et la délivrance des titres.

-----